



CONCERTATION PREALABLE DU PROJET AQUIND

Atelier thématique Agriculture

Mairie de Bertrimont

Mercredi 25 avril, 14h-16h30

Personnes présentes

Stéphane MARIE, agriculteur
Marie-France BEAUCAMP, maire de Gueuteville et agricultrice
Olivier BEAUCAMP, agriculteur
Vincent DUCLOS, agriculteur
Sylvie PINGEON, agricultrice
Bruno CAPRON, agriculteur
Guy LETHEUX, agriculteur
Hervé LETHEUX, agriculteur
Alain JOURDAIN, agriculteur
Serge QUESMEL, agriculteur
Stéphane BIDAULT, riverain
Gautier DEMICHEL, SAFER Normandie
Sébastien LEVASSEUR, Chambre d'agriculture
Sylvain GANGNEUX, FDSEA 76
Yann AVENEL, agriculteur
Ghislaine AVENEL, agricultrice

Représentants du projet

Vladimir Temerko, Chef de projet pour la société Aquind
Mmedo Duffort, Société WSP, coordonnateur des études
Timothée Degrace, société Arcadis, responsable des études environnementales terrestres
Jacques Frémaux, RTE, responsable de projets

Monsieur Demolins, garant de la concertation préalable nommé par la CNDP, est également présent.

Compte-rendu de la réunion

La première partie de la présentation est consacrée à la présentation de la société Aquind et de ses grands principes et lignes directrices, par le chef de projet de la société, Vladimir Temerko.

Monsieur le garant de la concertation, Laurent Demolins, nommé par la commission nationale du débat public, présente ensuite le cadre légal de la concertation, ainsi que le rôle du garant pendant le déroulé de celle-ci.

Monsieur Duffort, responsable de la coordination des études techniques en France et au Royaume-Uni, présente ensuite le projet tel qu'il est aujourd'hui présenté au public dans le cadre de la concertation : sa zone d'étude, ses spécificités techniques, et les enjeux qu'il présente¹.

Des échanges et commentaires ont eu lieu pendant et après la présentation.

Echange n°1

Un agriculteur affirme qu'il ne croira en l'absence de risque liés aux champs électromagnétiques que lorsqu'il le verra écrit.

Monsieur Duffort précise que ce sera fait dans le cadre de l'évaluation menée dans l'étude d'impact.

Echange n°2

Il est demandé si le fait que l'énergie supplémentaire apportée par le projet utilise des lignes RTE existantes aura une incidence négative sur ce réseau.

Monsieur Duffort précise que l'étude menée par RTE a montré que le poste de Barnabos avait la capacité pour accueillir le projet AQUIND.

Echange n°3

Un intervenant souligne l'importance de la question du paysage ; les lignes existantes autour de Barnabos peuvent-elles être enterrées ? Que peut faire Aquind pour limiter l'impact ? L'intérêt du projet est compris ; mais il conviendrait de prendre la question dans une approche globale entre AQUIND et RTE.

Monsieur Frémaux précise qu'enterrer des lignes aériennes, cela peut s'envisager pour de nouveaux projets ; pas pour des lignes existantes.

Monsieur Duffort affirme que l'intégration paysagère sera un volet important de l'étude d'impact. Cette réunion peut être l'occasion de noter les points de vigilance importants.

Echange n°4

En lien avec l'intégration paysagère, il est demandé si le projet peut étudier la solution d'une station enterrée ou en partie enterrée.

Monsieur Duffort répond que les études de sol n'ont pas encore été faites, donc qu'il ne peut être répondu de façon ferme et définitive. Néanmoins, les perspectives d'enfouissement demeurent réduites, notamment en lien avec l'accumulation d'eau dans une infrastructure électrique.

Echange n°5

Il est demandé que l'étude de bruit prenne en compte tous les bruits, y compris ceux déjà existants, notamment par temps de brouillard.

Monsieur Degrace répond que des mesures par des micro seront effectués, par conditions climatiques différentes, sur des plages de 24h. Le bruit ambiant sera donc mesuré, pour modélisation de l'état futur.

Il est indiqué qu'il serait bien que ce projet serve à améliorer la situation.

¹ Tous les éléments sur le projet sont consultables librement dans le dossier de concertation : <https://aquindconsultation.fr/wp-content/uploads/sites/15/2018/02/Dossier-de-Concertation-Prealable.pdf>

Echange n°6

Il est demandé s'il y a des garantis sur l'emploi dans la région.

Monsieur Duffort précise que des contacts sont pris avec la CCI pour que l'expertise locale soit recherchée localement lorsqu'elle existe, notamment pour les travaux d'œuvre et de gros œuvre.

Echange n°7

Il est demandé si une enquête publique sera organisée, et si le projet fera l'objet d'une DUP.

Monsieur Duffort précise que le projet fera l'objet d'une enquête publique dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale. Le projet ne fera en revanche pas l'objet d'une demande de DUP, puisqu'il s'agit d'un projet privé.

Echange n°8

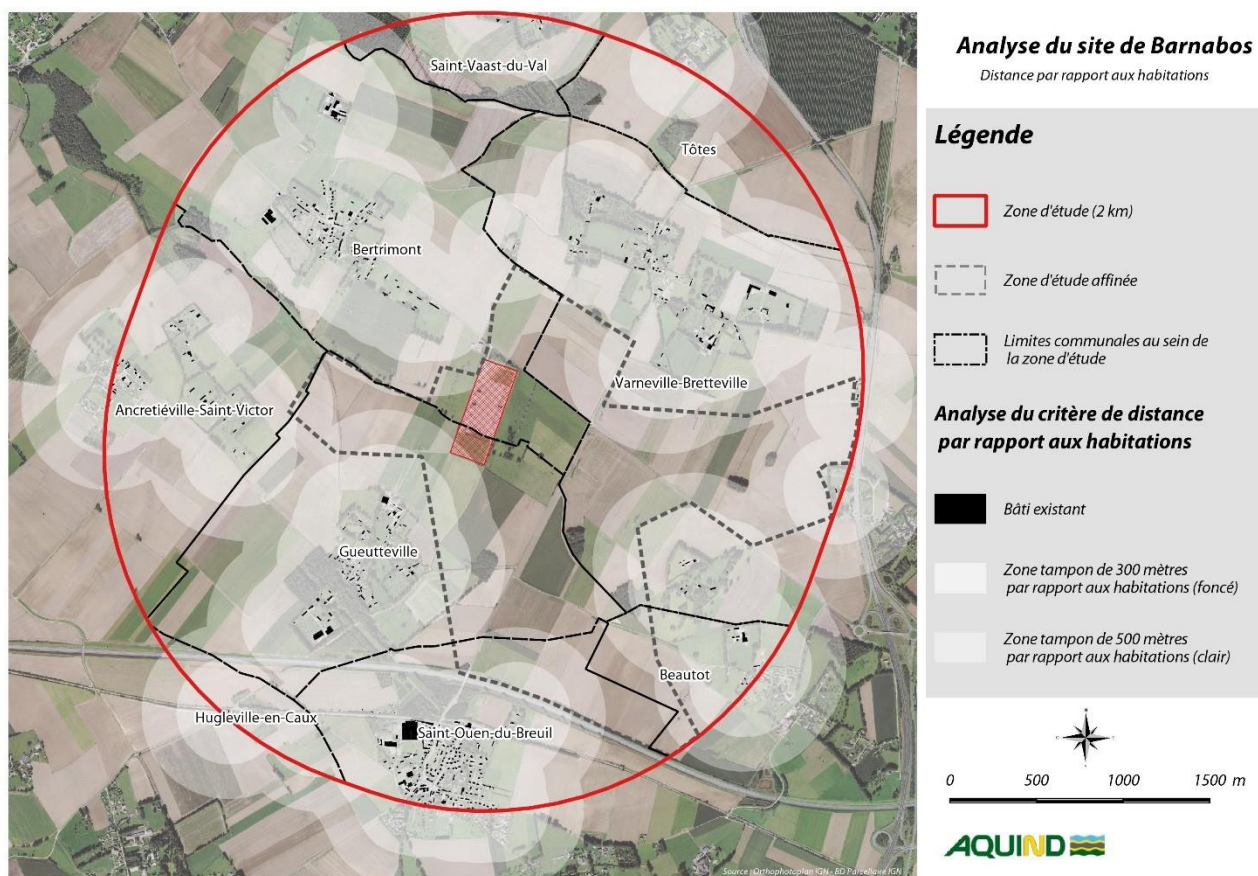
Il est demandé si un rapport du garant a déjà abouti à la modification d'un projet.

Monsieur le Garant répond par la positive.

Echange n°9

Il est demandé quelles sont les implantations privilégiées pour la station de conversion.

Monsieur Duffort présente à nouveau la carte sur la zone de recherche, avec les zones tampons de 300 m et 500 m :



Les zones sans tampons, ou en limite de tampons sont donc aujourd'hui privilégiées.

Monsieur Duffort demande si, aux yeux de la profession agricole, il est plus important de limiter l'impact paysager, ou de limiter l'incidence visuelle. En effet, les aménagements paysagers prennent de la place.

Un consensus semble se dégager, appuyé par la chambre d'agriculture, sur la préférence pour la limitation de l'emprise sur des terres agricoles.

La SAFER indique que lorsque les études seront plus poussées, il conviendra de discuter avec la SAFER au sujet de la compensation agricole.

Monsieur Duffort demande où seraient les implantations privilégiées par les agriculteurs. Il demande par ailleurs si tous les exploitants concernés sont représentés aujourd'hui.

L'ensembles des exploitants ne sont pas présents ; certains sont absents.

Deux implantations théoriques sont mises en avant par les agriculteurs lors des échanges, en blanc ci-dessous.



Les agriculteurs proposent d'emmener l'équipe projet sur ces implantations.

L'équipe projet accepte volontiers la proposition.

Note : Lors de la visite, après la réunion, l'équipe projet s'est engagée à étudier la faisabilité des 2 solutions proposées. Un retour écrit sera envoyé à l'ensemble des participants une fois ceci étudié.

Echange n°10

Il est demandé si les dommages agricoles seront compensés, ainsi que les dommages visuels et sur les riverains.

Monsieur Duffort explique que la concertation préalable est trop en amont pour discuter de compensations, mais que ce sujet sera bien sûr étudié.

Echange n°11

Il est demandé que, lorsque l'implantation sera connue, et lors d'une prochaine réunion, des modélisations visuelles de la station soient présentées.

L'équipe projet prend bonne note de cette demande ; cela sera fait.

Echange n°12

Afin d'augmenter la connaissance des habitants sur le projet, il est demandé si un panneau d'affichage sur le projet ne pourrait pas être mis en place à proximité du poste existant de Barnabos.

L'équipe projet répond que cela est faisable, il faudra en parler avec RTE.

Echange n°13

Il est demandé quel est le budget prévisionnel pour les acquisitions foncières.

Monsieur Temerko précise que ce budget n'est pas défini compte tenu des négociations.

L'équipe projet remercie l'ensemble des participants pour la teneur des échanges.

Comme indiqué précédemment, la réunion s'achève par une visite des 2 sites proposés par les participants.